

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle municipale, le **mardi 1^{er} septembre 2020** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, conseiller
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Madame Carole Plamondon, conseillère
Monsieur Maurice Grimard, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Dominique Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

Est absente

Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. Dépôt de documents
 - 6.1 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019
 - 6.2 Programmation partielle (version1) TECQ 2019-2023
 - 6.3 OMH Au coeur du Québec - Approbation des états financiers au 31 décembre 2019
7. Avis de motion, projets de règlements et règlements
 - 7.1 Adoption - Règlement 373-2020 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet
 - 7.2 Adoption - Règlement harmonisé 374-2020 SPA Mauricie concernant la garde d'animaux sur le territoire de Parisville
 - 7.3 Adoption- Règlement 376-2020 modifiant le règlement général harmonisé #RM2019
 - 7.4 Avis de motion - Règlement 375-2020 abrogeant le 362-2019 - Tarification pour les biens et services municipaux
8. Réfection du puits P-1 en un nouveau puits P-3 - Mandat à Arrakis Consultant Inc.
9. Études GMR
 - 9.1 Prolongation du contrat actuel de gestion des matières résiduelles
 - 9.2 Prolongation de délai - Coopération intermunicipale MAMH
10. Camp de jour - Bilan de la saison 2020
11. Rapport des élus
12. Correspondances
 - 12.1 Chute à livres - Bibliothèque
 - 12.2 Centre de services scolaire de la Riveraine
 - 12.3 Entente intermunicipale de fournitures de services - Aréna de Bécancour
13. Varia
 - 13.1 Achat d'équipements pour la gestion de l'eau potable
 - 13.2 Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance.

130-09-20

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

- Entrée privée route Thibaudeau
- Bâtiment de l'ancienne caisse Desjardins
- Ancien lave-auto

131-09-20

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 4 août 2020 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le rapport des revenus du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 37 000.25\$, incluant les revenus de perceptions.

132-09-20

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

Août 2020

- FOURNISSEURS: 35 015.45\$
- SALAIRES: 19 059.74\$

ADOPTÉE

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

133-09-20

6.1. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2019

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'exercice 2019 a été préparé par la directrice générale et transmit au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 6 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation du rapport par le MAMOT a été fait le 13 août 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'entériner le dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2019.

ADOPTÉE

134-09-20

6.2. PROGRAMMATION PARTIELLE (VERSION1) TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du territoire de la programmation de travaux version #1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE

135-09-20

6.3. OMH AU COEUR DU QUÉBEC - APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver les états financiers audités pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 de l'Office Municipal d'Habitation au coeur du Québec tels

que déposés et de payer le déficit de notre municipalité, représentant 10% du déficit total, au montant de 1 011\$.

ADOPTÉE

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS

136-09-20

7.1. ADOPTION - RÈGLEMENT 373-2020 RELATIF À L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 4 août 2020 par le conseiller monsieur René Guimond, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le règlement portant le numéro 373-2020 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

137-09-20

7.2. ADOPTION - RÈGLEMENT HARMONISÉ 374-2020 SPA MAURICIE CONCERNANT LA GARDE D'ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE PARISVILLE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 4 août 2020 par le conseiller monsieur René Guimond, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le règlement harmonisé 374-2020 SPA Mauricie concernant la garde d'animaux sur le territoire de Parisville soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

138-09-20

7.3. ADOPTION- RÈGLEMENT 376-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ #RM2019

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 7 juillet 2020 par la conseillère madame Carole Plamondon, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le règlement #RM2020 modifiant le règlement général harmonisé #RM2019 soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

7.4. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 375-2020 ABROGEANT LE 362-2019 - TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

Je, Jason Tousignant, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 375-2020 concernant la tarification pour les biens et services municipaux. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

139-09-20

8. RÉFECTION DU PUIS P-1 EN UN NOUVEAU PUIS P-3 - MANDAT À ARRAKIS CONSULTANT INC.

CONSIDÉRANT QUE la firme Arrakis Consultants Inc. nous a transmis une offre de services professionnels pour la réfection du puits P-1 existant en procédant à la construction d'un nouveau puits P-3;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service couvre la planification et la coordination du projet, la rédaction d'un devis d'appel d'offres, la supervision des travaux de forage et de conception d'un nouveau puits, les essais de pompage et la rédaction d'un rapport d'étude hydrogéologique qui sera requis pour l'obtention d'une autorisation (CA) de prélèvement en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De mandater la firme Arrakis Consultant Inc. pour des services professionnels en hydrogéologie dans le cadre de nos travaux de réfection du puits P-1 existant en un nouveau puits P-3, au montant de 28 804\$ en honoraires et déboursés selon l'offre de services reçue le 19 août dernier.

ADOPTÉE

9. ÉTUDES GMR

140-09-20

9.1. PROLONGATION DU CONTRAT ACTUEL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prolonger le contrat de gestion des matières résiduelles en cours, pour une période de 5 mois, soit du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 mai 2021, afin de pouvoir mener à terme notre étude couvrant la planification d'une collecte de compostage, la rédaction d'un projet d'entente intermunicipale, d'un règlement pour la gestion des matières résiduelles ainsi que la refonte complète de notre devis d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE cette prolongation est conditionnelle à une indexation des tarifs de 3% au 1er janvier 2021 et ce, pour toutes les municipalités faisant partie du regroupement actuel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De prolonger le contrat de gestion des matières résiduelles avec Gaudreau Environnement pour une période de 5 mois, avec une indexation des tarifs actuellement en vigueur de 3% au 1er janvier 2021.

ADOPTÉE

9.2. PROLONGATION DE DÉLAI - COOPÉRATION INTERMUNICIPALE MAMH

CONSIDÉRANT QUE la date de fin du projet de coopération intermunicipale pour la réalisation d'une étude pour la collecte de compostage est prévue au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne sera pas terminé à cette date car plusieurs mandats ont été ajoutés à l'accompagnement stratégique de base prévu initialement, dont l'ajout de la rédaction d'un projet d'entente intermunicipale et d'un modèle de règlement pour la gestion des matières résiduelles commun;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de reporter la date de fin de projet, mais pour cela, il faut transmettre une résolution à cet effet en prévoyant la nouvelle date de fin de projet qui doit être au maximum le 31 décembre 2022 ainsi que les raisons pour lesquelles ce nouveau délai est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le report de la date de fin de projet dans le cadre de l'aide financière pour le soutien à la coopération intermunicipale et ce, au 31 mai 2021.

D'autoriser le Maire et la directrice générale à signer l'addenda.

ADOPTÉE

10. CAMP DE JOUR - BILAN DE LA SAISON 2020

Le rapport d'activités de la coordonnatrice est présenté pour la saison 2020 du Camp de jour de Parisville.

La reddition de comptes établissant le partage des dépenses totales nettes engagées par la municipalité de Parisville au prorata du pourcentage de fréquentation de chacune des municipalités (Parisville et Deschaillons-sur-St-Laurent), sera présenté à une séance ultérieure selon le rapport des revenus et dépenses fourni à la fin de la saison 2020.

11. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

- Carole Plamondon informe les membres du conseil qu'un citoyen de Parisville, monsieur Louis Demers-Rousseau de la ferme Roumer, est l'un des trois finalistes de la région Centre-du-Québec au concours 2020 "Tournez-vous vers l'excellence!" organisé par la Financière agricole du Québec. Il court, entre autres, la chance de se mériter une bourse de 5000\$.

Bravo et bonne chance à monsieur Rousseau!

- Les membres du conseil municipal se joignent à monsieur le maire pour offrir publiquement leurs plus sincères sympathies à madame Marie-Blanche L'Hérault suite au décès de son fils Pierre Laquerre.

12. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

12.1. CHUTE À LIVRES - BIBLIOTHÈQUE

12.2. CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVERAINE

12.3. ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURES DE SERVICES - ARÉNA DE BÉCANCOUR

13. VARIA

142-09-20

13.1. ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De procéder à l'achat d'un colorimètre nous permettant d'évaluer la quantité de chlore résiduel dans l'eau potable au montant de 756\$ plus tx, incluant les poudres réactives chez Geneq Inc. Également, de se procurer un lecteur de température de l'eau pour être en mesure de prévenir son réchauffement et ainsi éviter une contamination avant que celle-ci ne survienne.

ADOPTÉE

143-09-20

13.2. APPUI AUX DEMANDES POUR L'HABITATION COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

ADOPTÉE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

- Extrémité du rang Ste-Philomène Est - Virée camion déneigement
- Réfection de la rue Thibaudeau
- Herbe haute sur la rue Principale
- Vérification des comparables - Gestion matières résiduelle
- Travaux d'asphaltage rans Ste-Philomène Ouest
- Ferme Denichel

144-09-20

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h54 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 6 octobre 2020.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. Maurice Grimard, maire

**Mme Dominique Lapointe, directrice
générale et secrétaire-trésorière**